

Centre de formalités des entreprises (CFE) guichet CCI

15 rue de Verdun, centre-ville

BP M 3 – 98 849 NOUMEA CEDEX

Tél : (687) 24 31 30 / Fax : (687) 24 31 31 / Mail : [cfe@cci.nc](mailto:cfe@cci.nc)

Horaires : du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00

Vendredi de 08h00 à 12h00



**POUR TOUTES MODIFICATIONS CONCERNANT**



**LA PROROGATION DE LA DURÉE DE LA SOCIÉTÉ** (avant le dépôt

au CFE faire enregistrer le PV d'assemblée auprès du service de la recette, 1<sup>o</sup> étage de l'hôtel des impôts, 13 rue de la Somme, Centre-Ville, NOUMEA - le mieux est de faire enregistrer 5 exemplaires du PV / obligatoirement 2 originaux minimum).

ORGANISME	DOCUMENTS DEMANDÉS
RCS	2 bulletins modificatifs B3 1 original du PV d'assemblée ou de la délibération du CA 1 exemplaire original des statuts mis à jour et certifiés conformes par l'un des représentants légaux L'annonce légale diffusée sur un des supports habilités : <ul style="list-style-type: none"><li>➤ LNC.NC (presse en ligne)</li><li>➤ ACTU.NC (presse papier)</li><li>➤ La Voix du caillou (presse papier) et voixducaillou.nc (presse en ligne)</li><li>➤ RRB.NC (presse en ligne)</li><li>➤ Noumeapost.nc (presse en ligne)</li></ul> Une fiche de renseignements
RIDET	Aucune formalité
DSF	1 déclaration d'existence modificative 1 copie du PV

**FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES :**

Le RCS-DAE accepte **UNIQUEMENT** les règlements par chèque à l'ordre du « RCS-DAE »

Pour les Personnes morales : 12 050 XPF

**FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI** (obligatoire lorsque le dossier est déposé aux guichets de la CCI qui consiste à une assistance physique à nos guichets pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.) : **4 500 XPF** (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou en espèces)

Pensez à faire parvenir un extrait Kbis modifié auprès de la Fiscalité professionnelle  
Hôtel des impôts, 13 rue de la Somme, Centre-Ville, NOUMEA  
☎ 25 75 00

**Merci de remplir les bulletins de façon lisible**